

PÉNALITÉS MAXIMALES LIÉES AUX ARMES À FEU :

PEINE DE 10 ANS¹

AMENDE POUR
INFRACTION
CRIMINELLE DE

5 000 \$¹

PROCÈS AU CIVIL DE 2 JOURS²

58 222 \$



QUE FAIRE SI VOUS ÊTES ACCUSÉ D'AVOIR COMMIS UNE INFRACTION LIÉE À UNE ARME À FEU?

Connaissez-vous vos droits en vertu de la Loi C-42 sur les armes à feu, du Code criminel et des règlements connexes? Un contrat d'assurance de frais juridiques (AFJ) peut vous mettre à l'abri des honoraires juridiques exorbitants et vous donne accès à des conseils juridiques d'ordre général.

PROTÉGEZ-VOUS AVEC UNE AFJ

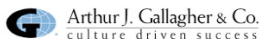
- **Infractions liées aux armes à feu :** Nous payons les frais juridiques associés à la défense de vos droits si vous êtes poursuivi pour un cas d'auto-défense, ou pour une infraction liée à l'utilisation, à l'entreposage, à l'exposition, au transport ou à la manipulation d'une arme à feu.
- **Permis d'arme à feu :** Nous payons les frais juridiques associés à la défense de vos droits si vous portez en appel toute décision de suspendre, de révoquer ou de refuser le renouvellement de votre permis d'arme à feu.
- **Accès illimité à un service téléphonique de consultations juridiques :** Discutez avec des avocats de vos problèmes juridiques en lien avec les armes à feu.

Le contrat d'assurance prend en charge les honoraires et services d'avocats jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par réclamation et 500 000 \$ au maximum pour l'ensemble des réclamations soumises pendant une période d'assurance. Il n'y a pas de franchise.

Pour en savoir plus, communiquez avec :
Arthur J. Gallagher & Co. - Lucas Kusiak
416 620 2627 - insurance@firearmrights.ca

Distribué par

En association avec



VOTRE ACCÈS À LA JUSTICE